

Foire aux questions

Foire aux QUESTIONS ?

- ✓ **Pourquoi attendre 18 ans pour commencer une formation d'auxiliaire vétérinaire alors que l'apprentissage est accessible aux mineurs ?**

En raison de la réglementation sur la radioprotection, les mineurs ne peuvent intégrer la formation d'ASV ou d'AVQ.

- ✓ **Je n'ai pas encore 18 ans, quelle orientation choisir avant d'intégrer la formation ASV ?**

Il n'y a pas de secteurs de diplôme ou de formation conseillés. L'accueil, le secrétariat, les services, la comptabilité, la biologie humaine, l'élevage ou les productions animales sont des domaines pouvant vous faciliter votre recrutement en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage. Renseignez-vous auprès des centres d'orientation.

- ✓ **Avez-vous des listes de vétérinaires qui souhaitent recruter en alternance ?**

Non, nous ne communiquons pas de listes de vétérinaires souhaitant recruter un salarié en alternance.

- ✓ **Comment trouver un employeur ? Cela fait des mois que je cherche !**

Il n'est pas facile de trouver un employeur, car dans le secteur de la santé animale les candidatures sont très supérieures aux recrutements en alternance (600 par an). Il ne faut pas vous décourager pour autant, car une fois l'employeur trouvé, 70% des auxiliaires formés resteront dans la même entreprise à la fin de leur contrat !

Foire aux QUESTIONS ?

✓ **Mon stage de 10 jours peut-il être effectué dans 2 structures différentes ?**

Oui, vous pouvez effectuer 5 jours dans une clinique et de manière décalée, réaliser les 5 autres jours chez un autre vétérinaire.

✓ **Est-ce obligatoirement un vétérinaire qui doit signer mon contrat ? (Eleveur ? Refuge ?)**

Oui, les formations d'Apform sont créées, reconnues et financées pour l'entreprise vétérinaire libérale.

✓ **J'ai trouvé un employeur spécialisé dans une espèce, exclusivement équin ou rural, peut-il me recruter ?**

Oui, s'il accepte certains aménagements de la convention de formation.

✓ **Si j'ai un niveau de diplôme supérieur, puis-je être allégé(e) de certains cours ?**

Non. La formation étant très spécifique du champ vétérinaire, votre niveau de diplôme ne peut que vous exonérer de la mise à niveau des prérequis généraux en français (expression, argumentation) et en mathématiques appliquées (calculs professionnels).

✓ **La formation est-elle payante pour le stagiaire ?**

Non, le coût pédagogique de la formation est pris en charge.

Évaluez à l'avance le budget dont vous aurez besoin pendant vos années de formation en fonction de votre niveau de rémunération (frais de logement, de transport, de nourriture etc.)

Foire aux QUESTIONS ?

✓ **Quel est le rythme de l'alternance ?**

Une semaine de cours au centre de formation tous les mois environ. Le planning est fixé à l'avance et permet à l'employeur de s'organiser pendant vos périodes d'absence.

✓ **Comment sont structurées les semaines et les journées de formation ?**

Chaque semaine de 5 jours de formation comporte plusieurs séquences d'une ou deux journées correspondant aux Unités de Compétences du titre préparé.

Exemple : 2 jours de techniques d'accueil, 1 jour de pharmacie vétérinaire, 1 jour d'hygiène des locaux, 1 jour de contention du chat.

Chaque journée thématique comporte un temps de travail autonome à partir des informations que vous avez recueillies en pratique dans la clinique, puis une séquence interactive de face à face avec un formateur, des exercices d'application ou des mises en situation, et enfin une évaluation de vos acquis de la journée.

✓ **Comment s'obtient le « diplôme » final ?**

Les évaluations certificatives sont échelonnées tout au long de la 2^{ème} année de formation.

Les 4 épreuves orales (une pour chaque capacité) sont évaluées par des jurys de professionnels à partir des grilles de critères validée par le GIPSA.

Les capacités non-validées après un premier examen feront l'objet d'un rattrapage en cours de formation.